



LIGUE SUD BASKET BALL

1686 Chemin de Sauvecanne – 13320 Bouc Bel Air

Tel : 07 64 72 02 26

Courriel : ligue@sudbasketball.fr

<https://www.sudbasketball.fr>

Madame XX

Présidente X

X

X

Bouc Bel Air, le X 2023

Commission Régionale de Discipline,
Dossier n°202324-X

Lettre recommandée avec AR.

Précédée d'un courriel : X

X

Madame la Présidente,

Par la présente je vous informe que la Commission de Discipline, régulièrement saisie par rapports d'arbitres conformément aux dispositions de l'article 10.1.1 du Règlement Disciplinaire Général a procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire concernant l'incident qui est survenu au cours de la rencontre de X n°X du X 2023 opposant l'équipe du X à celle de l'X.

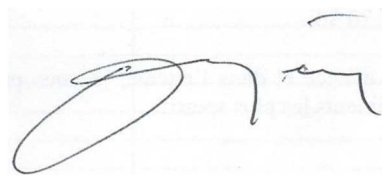
« Au 4^{ème} QT alors qu'il restait 5'32 à jouer suite à une violation à la règle des 3 secondes dans la zone réservée commise par le joueur B14 (XX) un spectateur dans le public a crié « Oh X t'as planté la tente » à deux reprises, sans que ces paroles ne soient entendues par monsieur XX Arbitre 1 de la rencontre. Ce n'est que sur intervention du coach de l'équipe visiteuse monsieur XX qui a menacé de faire quitter le terrain à ses joueurs que l'Arbitre 1 a été informé. L'Arbitre 2 monsieur XX a pour son part déclaré avoir entendu les paroles incriminées qui pouvaient être interprétées comme « racistes ». Le spectateur auteur de ces paroles a été invité par le Délégué du club de X à quitter la salle ce qu'il a fait sans difficulté. Le match a repris et a pu se terminer sans problème. »

L'examen des rapports parvenus à la Commission de Discipline confirment le déroulé des faits et mettent bien l'accent sur les mots prononcés par le spectateur du X. Ceci étant ces mots n'avaient apparemment pas eu auprès des acteurs et spectateurs l'écho « raciste » que le coach X a voulu leur conférer et qu'il n'y a donc pas lieu de suivre le coach X dans cette démarche.

Ceci étant madame la Présidente du X s'est engagée à diffuser auprès des membres et spectateurs de son Association les consignes nécessaires afin que le comportement des uns et des autres soit en phase avec l'esprit sportif que l'on est en droit d'attendre de nos jours au sein de la famille du Basket.

Aussi, après consultation et avis des membres de la Commission Régionale de Discipline le X.X.2023 et conformément aux dispositions de l'article 1.5 de l'annexe 1 du Règlement Discipline Générale de la FFBB, il a été décidé de « classer ce dossier sans suite ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus sportifs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel BES', is written over a faint, light blue grid background.

Daniel BES
Président de la CR Discipline SUD

Copies :

Ligue SUD (Président- Secrétaire Général)

Comité X (Président – Secrétaire Générale)

Club : X